

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 12 juillet au 2 août 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-
Loire » renommé « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre »**

Deux observations sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire » renommé « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre » ont été émises lors de la phase de consultation du public.

La première observation porte sur la gestion des espèces chassables. Il ne concerne pas la procédure de modification du site.

La seconde observation porte sur un avis favorable à une forte protection de l'ensemble des milieux naturels et des espèces

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.